



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT Haute-Saône
ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 17 octobre 2022

Budget Général DM 1

DÉLIBÉRATION

N° 2022 – 099

En exercice : 38
Titulaires présents : 29
Suppléants présents : 1
Pouvoirs : 6
Excusés : 2
Nombre de votants : 36

Le dix-sept octobre de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à St-Sauveur, Salle des Fêtes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Didier LARROQUE secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	EXCUSE		Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN		
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE			Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD	EXCUSE		Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE			Bernard GIRE	POUV	Alain SCHELLE	Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE			Gérard GROSJEAN	SUPP	Gaël SUTY	Alain SCHELLE		
Joël DAVAL			Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES			Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE	POUV	Loïc LABORIE
André DIRAND	POUV	Isabelle FORMET	Béatrice LEPAGNEY	POUV	Martine BAVARD	Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

En avril 2018, la Collectivité a déposé une demande d'aide financière pour la création d'une structure multi-accueil de 41 places s'inscrivant dans un projet global de création d'un espace famille sur le quartier politique de la ville. Le coût prévisionnel total du projet était de 1.197.500 € HT avec une date prévisionnelle d'ouverture de l'établissement en septembre 2019.

Des aides financières ont été accordées par le Conseil d'Administration de la Caf :

- une aide à l'investissement sur fonds nationaux au titre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Création de Crèches (PPICC) pour un montant de 325.000 €,
- un prêt à l'investissement sur fonds locaux d'un montant de 100.000 €.

Le projet n'ayant pas été poursuivi, l'aide à l'investissement sur fonds nationaux d'un montant de 325.000 € a été annulée.

S'agissant du prêt à l'investissement sur fonds locaux de 100.000 €, la CCPLx a déjà procédé au remboursement partiel de 30 000 €. Suivant l'article 1 qui prévoit notamment que le promoteur



Objet

Budget Général DM 1

Délibération n°2022

099

Page 2 sur 3

s'engage à la réalisation du projet visé et par voie de conséquence la perte du bénéfice du prêt si le projet n'aboutissait pas. La CAF demande donc de procéder au remboursement de la somme de 70.000 € d'ici le 15/11/2022 qui correspond au montant du reliquat restant dû.

Il est donc nécessaire d'inscrire la somme de 70 000 € à l'article 16818 (autres prêteurs) qui sera compensée par une diminution de l'excédent de fonctionnement qui s'élève à ce jour à 2 140 000 €. Cette technique comptable sera réalisée par l'intermédiaire des articles 021 (virement de la section de fonctionnement) et 023 (virement à la section d'investissement).

Les crédits n'étant pas inscrits aux budgets primitifs 2022, la décision modificative ci-dessous est proposée :

- **BUDGET GENERAL**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Article	Intitulé	BP 2022	DM n°1	TOTAL BP 2022
Chap 023 D	023	virement à la section d'investissement	0 €	70 000 €	70 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Article	Intitulé	BP 2022	DM n°1	TOTAL BP 2022
Chap 16 D	16818	Autres prêteurs	438 300 €	70 000 €	508 300 €
Chap 021 R	021	virement de la section de fonctionnement	0 €	70 000 €	70 000 €

Après intégration de cette décision modificative, l'équilibre du budget se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 360 000 €	10 430 000 €
Investissement	4 820 000 €	4 820 000 €
Budget Total	13 180 000 €	15 250 000 €

	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 OCTOBRE 2022		
Objet	Budget Général DM 1	Délibération n°2022	099
		Page 3 sur 3	

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget général
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le représentant ainsi que le Trésorier de la CCPLx chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Ainsi délibéré et signé

Le Président

Jacques DESHAYES

